

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 25 mai 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes GAUTHIER, GRACIAN et HENNEQUIN ayant donné procuration.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Elu Frédéric GUINIERI, Maire (n°23/20),
- Créé cinq postes d'adjoints (n°24/20),
- Elu Henri GAUTIER, Florence BECKER, Philippe de la MONTLUEL, Sandie BIANCHINI et Jean-Paul LIGIER, adjoints au Maire (n°25/20),
- Fixé les indemnités du Maire et des Adjoints (n°26/20),
- Approuvé le compte de gestion 2019 de la commune (n°27/20),
- Approuvé le compte administratif 2019 de la commune (n°28/20),
- Affecté le résultat de fonctionnement du budget de la commune (n°29/20),
- Fixé les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2020 (n°30/20),
- Approuvé le budget primitif 2020 de la commune (n°31/20),
- Attribué une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Actions Sociales (n°32/20),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°33/20, n°34/20 et n°35/20),
- Accepté un trop perçu de versement de la société SEDI (n°36/20),
- Renouvelé les baux de location de M. et Mme Jean-Louis FERRERO, Mme Jocelyne LOREAL, Mme Agathe FAKIRI et de Mme Halima HAMMOU (n°37/20, n°38/20, n°39/20 et n°40/20),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location avec M. Olivier DHO et Mme Aurélie TONIONI (n°41/20),
- Approuvé le règlement du temps périscolaire (n°42/20),
- Décidé de procéder à l'acquisition du bassin de Jauvade pour l'euro symbolique (n°43/20),

- Autorisé le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise Sud TP2 S.A. pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées rue Jean Jaurès (n°44/20),
- Autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des logements de la place Notre Dame (n°45/20),
- Sollicité du Conseil Départemental, au titre du Fonds départemental d'aide au développement local, des participations pour l'amélioration du centre ancien, l'enfouissement des réseaux aériens RD57d et l'amélioration de la voirie (n°46/20, n°47/20 et n°48/20),
- Sollicité du Conseil Départemental, au titre du l'Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, une participation pour l'enfouissement des réseaux aériens RD57d (n°49/20),
- Sollicité du Conseil Départemental, au titre du l'Aide au développement de la Provence rurale, une participation pour l'amélioration de la voirie (n°50/20),
- Sollicité du Conseil Départemental, au titre des Travaux de proximité, des participations pour l'enfouissement des réseaux aériens, des aménagements divers et la rénovation des logements communaux (n°51/20, n°52/20 et n°53/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 26 mai 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI